

TROISIEME BOURSE D'ECHANGES de MINERAUX et FOSSILES

de l'association TERRA FOSSILIS

à BOINVILLE EN MANTOIS (78) – le 16 Février 2013

Amateurs de paléontologie et de minéralogie, nous vous donnons rendez-vous à Boinville en Mantois pour **notre 3^{ème} bourse d'échange de minéraux et fossiles.**

Vous trouverez ci joint un bulletin d'inscription à nous renvoyer accompagné du règlement de la bourse; ainsi qu'un plan d'accès et une liste d'hébergements pour celles et ceux qui viennent de loin.

Nous serons heureux de vous offrir un apéritif de bienvenue le midi, une buvette sera à votre disposition tout au long de la journée d'échanges.

Un repas vous est proposé le soir dans la salle d'exposition pour un montant de 12 euros hors boisson.

Comme l'année dernière, des animations seront prévues pour les enfants de 14h à 17 h. Nous comptons sur vous pour leur faire partager votre passion.

Les organisateurs :

ANDRIVON Fabien

FIOL Grégory

MOUCHARD Gaëlle

SAUZIERES Nathalie et Jacques

Pour toute information : Contactez-nous de préférence par mail : terrafossilis@hotmail.fr

Nathalie et Jacques SAUZIERES : (adresse d'inscription) : 01-34-61-43-37

Gaëlle MOUCHARD : 01-78-72-56-01

Fabien ANDRIVON : 06-07-43-05-98

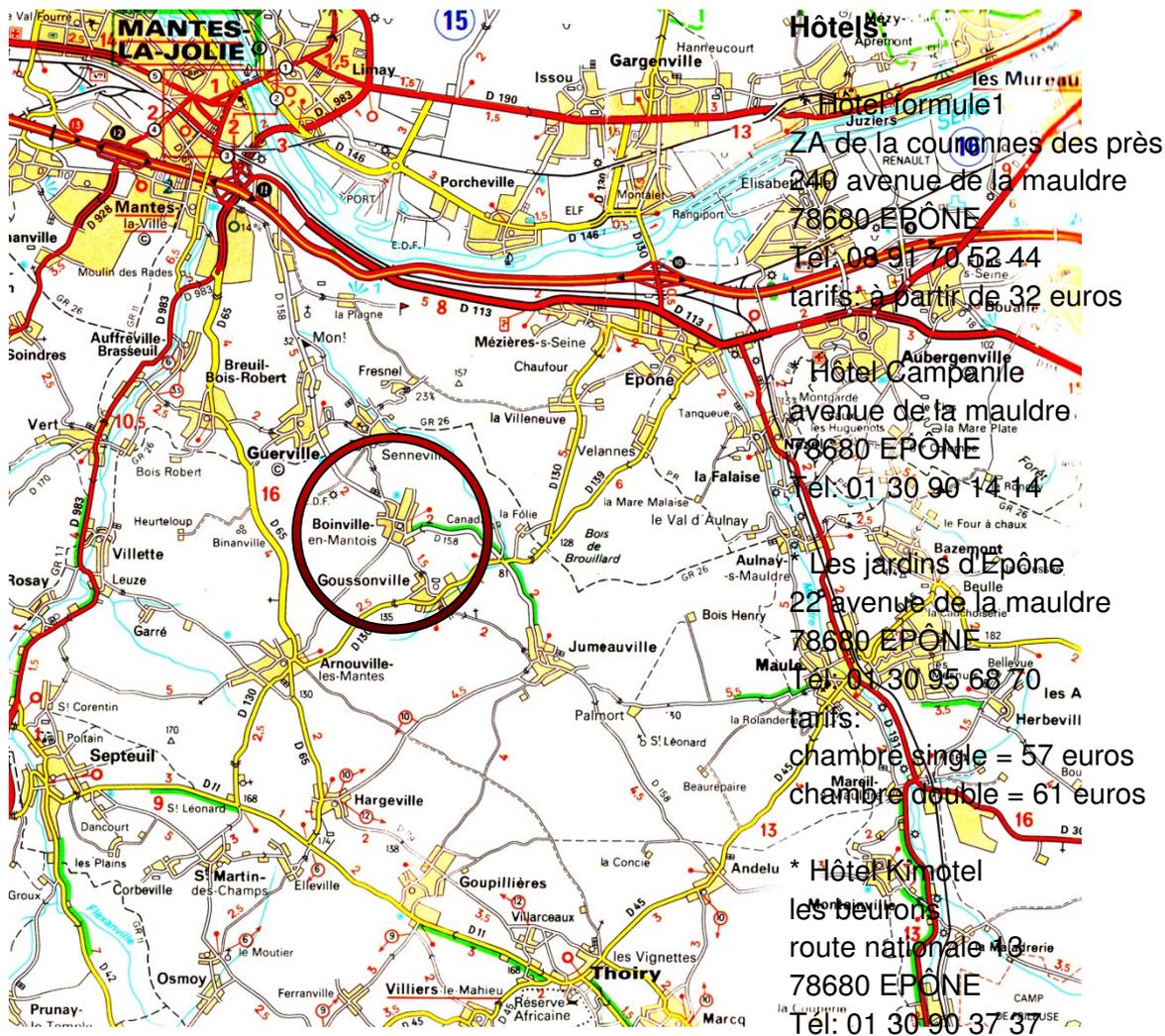
Plan d'accès :

A 40 minutes et 50 km de Paris porte de Saint Cloud.

Prendre l'A13 en direction de Rouen, sortie 10 (Epône Mézières, Gargenville).

Boinville-en-Mantois se trouve à 8 km de la sortie 10.

La salle du foyer rural se situe route de Jumeauville (D158) à Boinville en Mantois.



Hébergement :

Nous pouvons vous proposer quelques chambres d'hôtes et gîtes:

Gîtes et chambres d'hôtes:

Ferme des vallées
20 bis, rue Henri Duverdin 78200 SOINDRES
tél: 01 34 76 57 44 ou 06 78 79 51 48
www.fermedesvallees.com
tarifs:

1 pers = 51 euros
2 pers = 58 euros

* La meulière
103, rue de Saint Corentin
78790 SEPTEUIL
Tél: 01 30 93 83 68
lameuliereherbergement@orange.fr

* Gîte d'Epône
17, rue roulette
78680 EPÔNE
Tél: 01 30 95 30 00

* Le Salengro
59 bd Roger Salengro
78711 MANTES LA VILLE
Tél: 01 30 92 86 30

* ETAP Hôtel
19 bd de Sully
78201 MANTES LA JOLIE Cedex
Tél: 08 92 70 12 62
tarifs: à partir de 33 euros

* Le Sporting
13 place marché au blé
78200 MANTES LA JOLIE
Tél: 01 30 94 36 54
tarifs:
chambre simple = 35 euros
chambre double = 40 euros

* Le Terminal
14 place du 8 mai 1945
78200 MANTES LA JOLIE
Tél: 01 30 33 11 43

REGLEMENT DE LA BOURSE D'ECHANGES DE MINERAUX ET FOSSILES

de l'association TERRA FOSSILIS

BOINVILLE-EN-MANTOIS – 16 février 2013 -

ARTICLE 1 : ACCUEIL

La bourse aura lieu à nouveau cette année dans le foyer rural de Boinville-en-Mantois (78). L'accueil des exposants se fera sur une journée à partir de 7h30 le 16 février 2013. Les exposants devront avoir libéré les lieux à 18h30 le même jour. Le public sera admis de 10h à 17h, il est demandé aux participants de ne pas quitter la salle avant 17h, par respect pour les visiteurs et les organisateurs. Il sera proposé aux participants un repas le samedi soir dans la salle d'exposition (voir article 11). Les exposants étrangers doivent respecter toutes les formalités douanières, les organisateurs ne pouvant en aucun cas être tenus pour responsables.

ARTICLE 2 : VENTE INTERDITE

La vente de minéraux, fossiles, articles de préparation et de présentation est strictement interdite dans l'enceinte de la bourse. **Les objets exposés ne devront pas comporter de prix.** Tout contrevenant se verra exclu sur le champ.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font auprès de Nathalie SAUZIERES, par écrit et implique l'adhésion totale du présent règlement. L'inscription sera validée à réception de votre bulletin dûment rempli et accompagné du chèque de réservation correspondant au métrage demandé (2m maximum, si du métrage reste disponible le jour de la bourse il vous sera proposé un mètre supplémentaire). Les organisateurs se réservent le droit de refuser une inscription, sans justification de leur part. Les places étant limitées, seules les premières inscriptions seront acceptées. Les exposants dont l'activité ne concerne pas la minéralogie et la paléontologie ne sont pas admis. La participation est de 4,50€ par mètre linéaire et pour la durée de la manifestation. En cas de désistement, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

ARTICLE 4 : ANNULATION

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la bourse d'échanges, les frais d'inscription étant dans ce cas remboursés. L'emplacement qui ne serait pas occupé à 10h pourra être attribué à un autre exposant. Les exposants n'ont pas le droit de rétrocéder leur emplacement.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE

Organisateurs et mairie ne peuvent être tenus pour responsables des disparitions d'objets, de dégâts ou d'accidents éventuels dans l'enceinte de la bourse. L'association Terra Fossilis regroupant les organisateurs est assurée en responsabilité civile. Les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux et matériels mis à leur disposition et ils seront tenus de ne pas bloquer les issues de secours.

ARTICLE 6 : MATERIEL EXPOSE

Les objets n'ayant aucun rapport avec la minéralogie ou la paléontologie seront exclus ainsi que les falsifications, les imitations, les minéraux synthétiques ou colorés artificiellement, les concrétions de grottes (de toute origine). Les montages pouvant laisser croire à des associations minéralogiques naturelles sont formellement interdits. Les minéraux réparés seront admis s'ils portent la mention « réparé ». Tous les spécimens doivent porter si possible le nom du gisement et de l'espèce. Des étiquettes avec votre N° de table et votre nom seront mises à votre disposition afin de faciliter les échanges entre collectionneurs. Tout matériel de préparation ou de présentation de minéraux et fossiles est interdit à l'exposition.

ARTICLE 7 : EMBLEMES

Les places seront attribuées par le comité organisateur et ne pourront, en aucun cas, être échangées. Les exposants sont tenus de protéger les tables mises à leur disposition et de prendre soin de leur emplacement. L'emplacement doit être rendu propre en fin d'exposition. Les éclairages supplémentaires sont autorisés à concurrence de 75 Watts par mètre linéaire au maximum. La mise en place des éclairages personnels sont à la charge de l'exposant.

ARTICLE 8 : SEJOUR

Les organisateurs mettent à votre disposition une liste d'hébergements possibles mais leur responsabilité ne saurait être engagée d'aucune manière que se soit.

ARTICLE 9 : CONTESTATIONS

En cas de contestations ou de cas non prévus par le règlement, les organisateurs prendront position. De manière générale, les organisateurs se réservent le droit de prendre toute disposition visant à maintenir le caractère spécifique de la Bourse.

ARTICLE 10 : ALCOOL

Il n'est pas autorisé d'amener et de consommer ses propres bouteilles d'alcool dans la salle et sur le parking ; et ce pour des raisons de législation.

ARTICLE 11 : REPAS le samedi soir

La réservation ainsi que le règlement du repas du samedi soir s'effectue en même temps que l'inscription.

En cas de désistement, le coût du repas de 12 € ne pourra être remboursé.

Le repas : entrées, choucroute, desserts s'entend hors boissons qui seront à la discrétion des consommateurs.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bourse d'échanges de Minéraux & Fossiles

Boinville-en-Mantois

16 février 2013

(A renvoyer accompagné de votre règlement à l'ordre de Terra Fossilis)

Pour le repas : date limite d'inscription le 25 janvier 2013

Envoi par courrier avec votre règlement à l'adresse suivante :

Terra Fossilis
3 hameau le Mousseau
78720 Dampierre en Yvelines

Mme/Mr

Adresse

Téléphone (fixe de préférence)

Adresse e-mail :.....

Objets présentés (obligatoire) :

Table avec éclairage personnel en plus :.....OUI.....NON

Déclaration sur l'honneur :

Je soussigné(e)..... certifie avoir pris connaissance du règlement de la bourse d'échanges de minéraux et fossiles qui aura lieu le 16 février 2013 à Boinville-en-Mantois et m'engage à respecter le dit règlement ainsi que toutes les directives qui me seront données par les membres organisateurs lors de cette manifestation.

Fait à.....le..... Signature.....

J'accompagne ma réservation de mon règlement :

Nombres de mètres linéaires (2 m maximum par exposant) (4,50 €/m) 4,50 x=,... €

Je participerai (accompagné ou non) au dîner du samedi soir
12 €/ personne (hors boisson) 12 x =,... €

Total de ma réservation = €